

## DISPOSITIF FEDERAL D'AIDE AUX SEJOURS SPORTIFS HANDISPORT



### APPEL A PROJETS 2020

---

La FFH développe ce programme avec l'appui de ses partenaires



# L'APPEL A PROJET « SEJOURS SPORTIFS » EN UN COUP D'ŒIL

## Contexte

La F.F.H favorise l'égal accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel, quel que soit le sexe ou le degré de handicap, éloignées de la possibilité de départ en séjour et/ou vacances sportives. Elle accompagne financièrement les organisateurs de séjours sportifs.

	Séjours sportifs
Financement	L'aide est plafonnée à 25% du coût global du séjour dans une limite de 2 000€
Profil des sportifs	Le budget de séjour ne devra pas excéder 150 euros /jour/personne
Profil de l'organisateur	Sportifs handicapés moteurs et sensoriels
Dates du séjour	De tout âge
Durée du séjour	Toutes structures affiliées à la FFH (hors structures à caractère commercial)
Pratique sportive	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020
Vie quotidienne	Proposer entre 1 et 21 nuitées
Critères obligatoires communs	Organiser des pratiques sportives en toute sécurité (encadrants formés et en nombre suffisant, matériel adapté aux sportifs et à l'activité, niveau de pratique adéquat au profil des pratiquants) favorisant la santé et le bien-être des sportifs.
Critères de priorisation	- Sont exclus les projets de séjours préparant aux compétitions officielles et « d'entraînement pur »
Pièces à fournir	Proposer un cadre de vie quotidienne (nombre d'animateurs de vie) adapté aux besoins des sportifs et favorisant leur autonomie
	- Déclarer le séjour sur le calendrier « extranet handisport » ( <a href="https://extranet.handisport.org/events">https://extranet.handisport.org/events</a> )
	- Déclarer le séjour auprès de la DDCS/DDCSPP (si le séjour accueille au moins 7 mineurs)
	- Licencier tous les participants (licences ou pass'sport) au moment du séjour
	- Remplir les 2 phases du dossier (projet et bilan) en ligne
	- Transmettre la demande avant le début du séjour
	- Cibler prioritairement l'accueil des jeunes, des grands handicaps et des féminines
	- S'appuyer sur le réseau Handisport (clubs, établissements, CDH, CRH, partenaires)
	Le programme prévisionnel des activités / Une plaquette de présentation du séjour / Les différents supports de communication / Renseigner en ligne les bilans / La facture FFH / L'ensemble des justificatifs inhérents au séjour (dépenses et recettes)

# L'APPEL A PROJET EN DETAILS

---

## Objectifs

Le dispositif fédéral d'aide aux séjours sportifs vise à :

- **mieux accompagner les acteurs du réseau handisport dans la mise en place des séjours**
- **développer et renforcer** les séjours sportifs aux niveaux national et territorial
- favoriser les passerelles entre la participation aux séjours et l'inscription des sportifs dans une **pratique régulière**

## Cible

Le porteur de projet doit être une **structure affiliée** (hors structures commerciales) et être **l'organisateur principal**

**Un porteur de projet peut présenter plusieurs séjours** (cependant la priorité sera portée sur une répartition à l'ensemble des porteurs de projet). Ceux qui n'ont jamais fait de demande auparavant seront priorisés dans l'attribution des aides.

**Projets éligibles : séjours sportifs** (jeune et adulte).

**Sont exclus tous les projets de séjours de préparation aux compétitions officielles.** Sont éligibles les séjours se déroulant en France ou dans les pays de l'Union Européenne.

## Critères obligatoires

- **aux séjours :**
  - ➔ **Déclaration sur l'extranet** (Calendrier d'évènement : cf. « fonctionnement du dossier »)
  - ➔ **Déclaration en DDCS ou DDCSPP** (si au moins 7 mineurs)
  - ➔ **Proposer de 1 à 21 nuitées** en dehors du domicile familial
  - ➔ Proposer un cadre de vie quotidienne favorisant l'**autonomie** des sportifs
  - ➔ Proposer à **minima une activité sportive**<sup>1</sup>
  - ➔ Organiser des pratiques en toute **sécurité** favorisant la **santé physique** et le **bien-être** des pratiquants
  - ➔ **Proposer** des niveaux d'activité (découverte, initiation, perfectionnement) adaptés au profil des sportifs,
- **aux bénéficiaires :**
  - ➔ **S'engager** en faveur des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel éloignées de la possibilité de départ en séjour et/ou vacances sportives.
  - ➔ Etre **licenciés Handisport** ou potentiels nouveaux pratiquants en situation de handicap (prise de Pass'sport lors du séjour si non licenciés en amont)
  - ➔ **Accueillir Au moins 4 handisportifs/ves sur toute la durée du séjour,**
  - ➔ **Favoriser** les échanges et les liens sociaux entre les sportifs,

## Critères de priorisation

- ➔ **Porter** une attention particulière à la mixité (handi-valide)
- ➔ **Faire découvrir** de nouvelles activités sportives pour le licencié
- ➔ **Porter une attention particulière** en faveur des publics en situation de handicap cibles (grands handicaps, femmes, jeunes)
- ➔ **Privilégier les publics éloignés** de la pratique ou en cours de fidélisation

## Aspects financiers

- **Budget** : présenter un budget réaliste, équilibré et cohérent en tenant compte des aspects suivants :
  - ➔ **Une part d'autofinancement du porteur de projet** (grâce à ses fonds propres et/ou obtenir un soutien financier par, au minimum, un bailleur public ou privé)
  - ➔ **Faire participer financièrement les bénéficiaires** (même de façon symbolique),
  - ➔ **Le coût de séjour ne devra pas excéder 150€ par jour et par bénéficiaire** (le coût de séjour par jour et par bénéficiaire = coût de séjour total par nbre de personnes qui règlent leur séjour et par nombre de jours du 1er au dernier compris).
  - ➔ Concernant les dépenses, les éléments suivants devront apparaître : transport, hébergement, restauration, activités sportives et de loisirs et encadrement de vie quotidienne.
  
- **Financement fédéral**

**L'aide est plafonnée à 25% maximum du coût global du séjour dans une limite de 2000€.**

Ce plafond descend à 1000€ dans le cas d'un deuxième séjour présenté par le même porteur de projet (si l'enveloppe global permet de l'aider).

Sont exclues du montant éligible au calcul de l'aide : toute valorisation des salaires (hors vacation des prestataires extérieurs), charges, indemnités, frais de personnel, de structure ou de fonctionnement du porteur du projet.

L'aide sera versée à l'issue du séjour, après restitution du bilan du projet et de la facture établie à l'ordre de la FFH

**NB** : le montant de l'aide attribuée pourra être revu à la baisse par rapport à l'aide prévue en fonction des bilans fournis.

## Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment avant le début du projet.

Une réponse sera apportée au porteur de projet avant le début du séjour (montant de l'aide envisagée)

## Fonctionnement du dossier

- 1- Le porteur de projet doit **inscrire son projet sur l'outil de déclaration des évènements** (ou revenir sur un évènement déjà créé) sur : <https://extranet.handisport.org/events>.
- 2- Les informations concernant l'Appel à projet doivent être renseignées sur l'onglet du même nom.
- 3- La **demande est ensuite traitée par la commission AAP** qui informe le porteur de projet du montant prévu par mail.
- 4- A l'issue du séjour, le **demandeur doit revenir sur l'outil pour renseigner ses bilans** quantitatifs, qualitatifs et financiers.
- 5- La **commission AAP statue sur les bilans et attribue le montant final de l'aide.**
- 6- Le **porteur de projet revient sur l'outil extranet pour y charger tous les justificatifs (dépenses et recettes)** inhérents au séjour. Le porteur dépose également **la facture** à l'attention de la FFH pour le règlement de l'aide
- 7- **L'aide sera mise en paiement une fois tous ces justificatifs transmis.**

### **Pièces à joindre**

- **En amont du projet :**
  - ➔ **Obligatoire :** Le Programme prévisionnel
  - ➔ **Facultatif :** Une plaquette de présentation de la structure / des projets (sur l'onglet « Documents / Résultats » de l'outil de déclaration des évènements)
  
- **En aval du projet :**
  - ➔ **Obligatoire :** *le retour de ces informations conditionnent l'attribution de l'aide*
    - A remplir en ligne directement
      - Le bilan quantitatif
      - Le bilan qualitatif
      - Le bilan financier
    - Une facture à l'ordre de la FFH mentionnant : le nom du projet, l'année, la mention « appel à projet » et le RIB)
    - L'ensemble de tous les justificatifs des dépenses et recettes inhérentes au séjour.
  - ➔ **Facultatif :**
    - Couverture médiatique de l'évènement (article / blog / journal / ...)

### **Plus d'informations**

Vous pouvez contacter :

Valérie VIDELOUP-ROCHER

Tél : 06.31.25.88.28

[v.videloup-rocher@handisport.org](mailto:v.videloup-rocher@handisport.org)